

Rapport de la Commission ad-hoc sur le Préavis du Comité de Direction no 11-2017 DISREN

Concerne : Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad-hoc composée de Mme Amélie Cherbuin (Coppet), M. Claude Farine, remplacé par M. Pierre Wahlen (Nyon), M. Yvan Buccioli (Prangins), M. Kurt Schaub (Perroy), M. Serge Melly, (Crassier) absent, s'est réunie le mardi 21 février 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de deux membres du Comité de Direction, M. François Roch, en charge du DISREN et M. Pierre Graber, en charge de la mobilité. Ils sont accompagnés par M. Patrick Freudiger, secrétaire Général et M. Joel Vetter, chargé de la mobilité. La commission ad-hoc les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à nos questions.

Préambule

Le préavis porte sur une demande de crédit de CHF 40'000.- TTC en vue d'une participation du Conseil régional à l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle et les frais de communication y relatifs.

Ce projet fait partie des mesures du Projet d'agglomération no 2 du Grand-Genève pour l'amélioration de l'accessibilité pour les mobilités douces à la gare de Rolle.

Ce préavis a une double particularité. C'est le premier qui concerne le mode doux (piétons, vélos) et le premier à être financé selon la répartition DISREN. En effet, les projets modes doux ne sont pas considérés comme faisant partie des transports publics, et ne sont donc pas pris en charge par le Fond TP. Dès lors, le financement doit être pris en charge totalement par le DISREN.

La Commune de Rolle ayant un projet de réaménagement complet de la plateforme de la gare, elle saisit l'opportunité de réaliser la liaison mode doux pour Rolle et Mont-sur-Rolle. Cette liaison fait partie d'une étape de l'itinéraire cyclable "La Suisse à Vélo no1" qui prévoit

un tracé hors des routes cantonales. Il faut souligner l'intérêt régional de cette étude qui s'inscrit dans un projet global qui devrait permettre à terme de relier Genève à Morges en mode doux et sécurisé. Il aurait été intéressant que le préavis replace ce projet dans un contexte plus large.

La commune de Gilly et de Perroy ont été approchées pour être intégrés au projet. Gilly n'est pas intéressé. Pour Perroy, la liaison se fera plus tard, car la route sur lequel est prévu le tracé doit d'abord être requalifiée, étant en très mauvais état. Nous regrettons beaucoup que Gilly ne soit pas partie prenante du projet. Nous aurions aimé avoir une explication claire de la raison dans le rapport du CoDir, ou tout le moins dans sa réponse orale, mais cela n'a pas été le cas. Nous espérons néanmoins que le CoDir poursuivra ses efforts afin de permettre la réalisation physique d'un cheminement mode doux en continu sur les autres communes.

Objet

Le projet prévoit sur le tronçon 1 une paroi anti-bruit et le goudronnage de la route. Un marquage type bande jaune sera ajoutée ainsi qu'un élargissement de la route à certains endroits. Les passages sous voie seront également redimensionnés et sécurisés par un éclairage.

Les travaux prévus à court-moyen termes seront effectués en une fois courant 2018. La phase d'étude permettant de déterminer les montants définitifs se feront cette année. Le choix du bureau d'ingénieurs civils s'est fait par procédure d'appel d'offre sur invitation. C'est la société Mosini et Caviezel qui a été choisi, mais elle n'a pas encore été mandatée.

Financement

Le coût total du projet est devisé à CHF 1'036'800.-. Ce n'est pas un chiffre "soumissions rentrées" et présente une marge d'incertitude d'environ 20%. Ce montant sera cependant précisé par l'étude.

Compte tenu de la prise en compte de ce projet comme sous mesure de la mesure "accessibilité MD de la gare de Rolle", inclus dans les projets d'agglomération deuxième génération, il y a une promesse de cofinancement fédéral à hauteur de 40% du coût de réalisation. La subvention de la Confédération s'adaptera en fonction du montant définitif.

Ce financement peut être obtenu pour autant que les travaux se fassent avant 2023.

Un financement à hauteur de 15% pourrait également être obtenu de la part du Canton, mais n'est pas intégré dans ce préavis, par principe de précaution.

La répartition des coûts dans le cadre du DISREN prévoit un financement à 75% pour Mont-sur-Rolle et Rolle en tant que Cercle porteur. Le solde est financé par le DISREN. La Commune de Perroy, intéressée par le projet, mais pas dans l'immédiat, participera de manière accrue à raison de 1%. Elle n'est pas porteuse du projet mais est plus que solidaire.

Concernant le préavis, le montant du crédit d'étude se monte à CHF 110'000.- au total. Il comprend aussi bien la pré-étude que l'étude de réalisation, ainsi que les frais de communications.

Il est à relever que la phase 1 du projet comprenant l'étude de faisabilité a été entièrement prise en charge sur le budget du Conseil Régional.

La commission s'est étonnée que contrairement à ce qui est prévu pour la phase de réalisation, la répartition des coûts du crédit d'étude indiqués dans le tableau en page 4 ne reprenne pas la répartition DISREN. L'explication est que cette répartition a été prévue avant l'entrée en vigueur du DISREN, et que cela fait partie des mesures transitoires. Par conséquent, en lieu et place d'une répartition à 75/1/24 nous avons une répartition de 66/33.

Remarques générales

Compte tenu du fait qu'il s'agit du premier préavis d'étude dont la phase de réalisation sera calculée avec financement DISREN, un certain nombre de questions et remarques ont été faites de manière générale.

Le préavis est accompagné d'une fiche de répartition DISREN. Cette fiche permet une vue d'ensemble du projet et nous la retrouverons dans tous les futurs préavis. Elle précise notamment la détermination des différents cercles ainsi que la répartition des coûts. Elle comprend également un tableau permettant d'avoir la vision de l'impact sur le plafond annuel DISREN qui, pour rappel, est bloqué à 0,9 point d'impôts annuel, soit environ 5,5 millions au total.

La commission suggère qu'à chaque préavis, nous puissions avoir non seulement l'impact du projet en terme de points d'impôt, mais également le cumulatif permettant de savoir où en est la dépense globale, ce même si un tableau des investissements sera annexé au budget chaque année.

Elle demande également que soit indiqués dans chaque préavis les éléments contenus dans la fiche d'évaluation et pris en compte pour déterminer la clé de répartition des coûts.

En effet, la répartition des coûts se fait, entre autre, par une pondération chiffrée de l'atteinte de différents objectifs et qui se définissent comme suit :

- Inscription dans la politique régionale
- Plus-value du projet dans son domaine
- Fonds propres
- Fonds tiers,
- optimisation Clientèle ou public-cible
- Partenariats engagés
- Qualité des ressources engagées
- Viabilité à long terme

A ce sujet, la commission souhaite également amender, pour la forme, la conclusion du préavis. Il nous semble important que soit mentionnée dans la demande d'acceptation, la clé de répartition prévue. Cette disposition devant être validée par le Conseil intercommunal.

Conclusion

La commission ad-hoc est totalement favorable à ce projet qui développe une alternative aux transports motorisés, qu'ils soient publics ou privés.

Nous proposons un amendement en ajoutant : *La clé de répartition du financement à raison de 33% pour le Conseil régional.*

Au vu de ce qui précède, la Commission ad-hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis no 11-2017 amendé.

Vu le préavis du comité de direction No 11-2017 - DISREN relatif à une demande de crédit DISREN de CHF 40'000 TTC pour la participation régionale à l'étude de réalisation de la liaison mode doux entre la gare de Rolle et Mont-sur Rolle.

oui le rapport de la commission ad'hoc

oui le rapport de la commission des finances.

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder le crédit DISREN de CHF 40'000.- TTC

d'accepter la clé de répartition du financement à raison de 33% pour le Conseil régional

d'imputer le montant total de CHF 40'000.- TTC sur le compte DISREN 200.3185 (à créer)

Pour la Commission ad-hoc

M. Pierre Wahlen (Nyon),
(Président)

Yvan Buccioli (Prangins)

Mme Amélie Cherbuin (Coppet)
(Rapporteuse)

Kurt Schaub (Perroy)